

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE
MERBES-LE-CHATEAU**

Séance du 31 janvier 2019

Présents : Ph. LEJEUNE, Bourgmestre

J-Ph. GOFFIN, J.VANDER JEUGT, V.PREAUX, Echevins

M. CUCHE, E. WIARD, A. REMANT, C. PREAUX, H. POIRET, F.MANIAS, Ph. DEWOLF,

L.PILATE, V.DAFFE, G.BROOTCORNE, Conseillers

L. DEJARDIN, Directrice Générale ff

Objet : Déclaration d'apparement des conseillers communaux ;

Le Conseil Communal siégeant en séance publique,

Considérant que le Conseil communal sera prochainement appelé à désigner les candidats aux différents mandats qui reviennent à notre Commune au sein des intercommunales wallonnes auxquelles Merbes-le-Château est affilié ;

Considérant que le décret du 07 septembre 2017 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif aux déclarations d'apparement et de regroupement prévoit dorénavant que chaque mandataire désireux de s'apparementer devra le faire via une déclaration unique d'apparement ou de regroupement, qu'il ne sera plus possible de faire, comme par le passé, des apparements différents en fonction de l'organisme visé ;

Vu le Code de la Démocratie et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles L1234-2, L1523-15 et L1522-4, prévoyant que les conseils d'administration des asbl communales, des intercommunales ainsi que le comité de gestion des associations de projet sont composés à la proportionnelle des conseils communaux, provinciaux et des CPAS compte tenu, le cas échéant, des déclarations individuelles facultatives d'apparement ou de regroupement ;

Vu la demande formulée par la Directrice générale ff par mail invitant les mandataires qui souhaitent faire usage de cette faculté d'apparement ou de regroupement à communiquer le nom de la liste à laquelle ils désirent être apparementés ;

Attendu que chaque mandataire ne remettra qu'une seule fois les déclarations d'apparement et de regroupement vers une seule liste et pour l'ensemble de ses mandats dérivés du conseiller communal afin de préserver la cohérence pour les intercommunales, les asbl, les associations de projet et les associations du chapitre XII ;

Vu les déclarations reçues à cet effet par la Directrice générale ff ;

PREND ACTE des déclarations d'apparement déposées pour les différentes intercommunales auxquelles la commune de Merbes-le-Château est affiliée et ARRETE par conséquent la composition des apparements comme suit :

Ordre de présence	Nom – Prénom	Liste	Apparement
1	CUCHE Muriel	MR	MR
2	LEJEUNE Philippe	PS	PS
3	WIARD Emmanuel	MR	MR
4	REMANT Annie	PS	PS
5	PREVOT Hugues	PS	PS
6	GOFFIN Jean-Philippe	PS	PS
7	PREAUX Véronique	PS	PS
8	PREAUX Christian	PS	PS
9	POIRET Hubert	MR	MR
10	VANDER JEUGT Joachim	PS	PS
11	MANIAS Frédéric	PS	PS
12	DEWOLF Philippe	PS	PS
13	PILATE Lucie	PS	PS
14	DAFFE Virginie	PS	PS
15	BROOTCORNE Gauthier	MR	MR

Article unique : La présente délibération sera communiquée au Service Public de Wallonie et aux intercommunales concernées.

Par le Conseil,

La Directrice Générale ff,
L. DEJARDIN

Le Bourgmestre,
Ph. LEJEUNE

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale ff,

Le Bourgmestre,